

FORFAIT HABITATION

Apporter une aide financière aux personnes âgées pour alléger leur charge en assurance habitation de leur résidence principale.

CRITERES ET CONDITIONS :

- Aide sous conditions de ressources
- Dossier complet à déposer avant : **le 31 décembre de l'année en cours**
- Montant du forfait : 100€ par an et par foyer
- Versement direct sur le compte bancaire du bénéficiaire

PIECES ORIGINALES A PRESENTER A CHAQUE DEMANDE :

- * Livret de famille
- * Justificatif de domicile récent (facture EDF, facture d'eau, quittance de loyer...)
- * Dernier avis d'échéance de votre assurance habitation
- * Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- * Si vous êtes hébergé : Dernier avis d'imposition ou de non-imposition de l'hébergeant
- * 1 RIB

L'ensemble des pièces est à retourner au CCAS.